



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira, salle de conseil de Dinan Agglomération (8 boulevard Simone Veil à Dinan), **le MARDI 6 JUILLET 2021**, en séance publique, à 19h30, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après. La séance sera retransmise par vidéo.

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 15 juin 2021.

1. URBANISME - Programmation d'aménagement de la place Saint-Sauveur et de ses abords
- Présentation par le Cabinet PréAU
2. CONSEIL MUNICIPAL - Mise à jour des commissions, comités de pilotage et délégués du conseil municipal
3. FINANCES - Budget Ville 2021 - Attribution de subventions à des associations
4. MUSÉE - Demande de subvention Fonds Régional d'Aide à la Restauration (F.R.A.R.) pour la restauration d'œuvres d'art
5. AFFAIRES IMMOBILIERES - Acquisition de parcelles appartenant à M. Francis Lucas (Vallée des Granges)
6. AFFAIRES IMMOBILIERES - Acquisition de parcelles appartenant à Mme Monique Cotinaux (vallée des Granges)
7. AFFAIRES IMMOBILIERES - Acquisition d'un terrain appartenant à M. Frédéric Le Chequer (rue du Bas Bourgneuf)
8. AFFAIRES IMMOBILIERES - Vente d'un terrain nu situé 5, rue Michel à Dinan
9. AFFAIRES GENERALES - Transfert amiable de propriété - rue Roger Vercel - Parcelles Section AO n° 688, 690 et 700
10. RESSOURCES HUMAINES - Nomination des assistants de prévention
11. RESSOURCES HUMAINES - Créations de postes
12. DINAN AGGLOMERATION - Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Désignation de membres
13. DINAN AGGLOMERATION - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets au titre de l'année 2019

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN

Le 30 juin 2021

Le Maire,
Didier LECHIEN



**RELEVÉ DE DÉCISIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 6 juillet 2021, à 19h30**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 30 juin 2021.

Membres en exercice : 35

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT (à partir de l'affaire n°3), Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON-COTINIAUX, Gérard de MELLON.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à B. LAGREE, jusqu'à l'affaire n°2), Guy BADOUAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Y. HELLIO), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOULOUX), Jérémie MENAR (pouvoir à D. LECHIEN), Maxime SACHET (pouvoir à L. LE DU-BLAYO), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES).

SECRETARE : Joris SANSON-COTINIAUX

*

* *

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Joris SANSON-COTINIAUX comme secrétaire de séance.

La séance est retransmise en direct, par vidéo.

Joris SANSON-COTINIAUX fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire félicite les membres du conseil municipal qui ont été élus lors des dernières élections départementales et régionales.

M. le Maire annonce qu'une question écrite a été déposée par le groupe Dinan diver'Cité concernant l'attribution des subventions aux associations.

Le relevé de décisions de la séance du 15 juin 2021 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 - URBANISME - Programmation d'aménagement de la place Saint-Sauveur et de ses abords - Présentation par le Cabinet PréAU

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De valider les conclusions de l'étude de programmation réalisée par l'Atelier PréAU.
2. De valider le programme défini.
3. D'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre, signer les pièces de ce marché et en réaliser les paiements afférents.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. DERU, Mme MEAL, Mme MIEL-GIRESSE, Mme LE DU-BLAYO, M. SANSON-COTINIAUX, Mme LE GUIFFANT, Mme DESPRES, M. HELLIO, M. BOUNINNEAU (Atelier PréAU) et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°2 - CONSEIL MUNICIPAL - Mise à jour des commissions, comités de pilotage et délégués du conseil municipal

Rapporteur : Didier LECHIEN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. **D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT.**
2. **De valider la nouvelle composition des instances ci-dessous :**

Les commissions d'instruction :

o Commission Transition Ecologique et Aménagements

Laurence LE DU-BLAYO, Jacques TOUMINET, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Charles HOUZE, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Cécile PARIS, Bernard LAGREE, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Dominique ORHANT, Sylvaine CHENE, Stéphanie MEAL, Olivier BOBIGEAT, Odile MIEL-GIRESSE, Michel FORGET, Soilihi ABOUDOU.

o Commission Services aux Habitants et Solidarités

Stéphanie MEAL, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Chantal BOULOUX, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Christine MASSART, Lydie PATRY, GUY BADOUAL, Christelle BOUVIER, Philippe MORANT, Jérémie MENAR, Didier DERU, Sylvaine CHENE, Françoise DESPRES, Maxime SACHET, Odile MIEL-GIRESSE, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU.

o Commission Culture et évènementiel

Joëlle LE GUIFFANT, Philippe MORANT, Jacques TOUMINET, Cécile PARIS, Odile MIEL-GIRESSE, David BRUNET, Christine MASSART, Françoise DESPRES, Laurence LE DU-BLAYO, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Anne-Sophie GUILLEMOT, Stella CORBES, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

o Commission Finances

Didier DERU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Joëlle LE GUIFFANT, Charles HOUZE, Cécile PARIS, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Laurence LE DU-BLAYO, Jérémie MENAR, Matthieu JOUNEAU, Lydie PATRY, Christine MASSART, Joris SANSON, Michel FORGET, Gérard de MELLON.

Les commissions obligatoires

○ **La commission d'appel d'offres**

Président : Le Maire, par délégation : Yannick HELLIO

Membres :

- **5 Titulaires** : Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Michel FORGET
- **5 Suppléants** : Dominique ORHANT, Matthieu JOUINEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Soilihi ABOUDOU

○ **La commission des marchés publics**

La composition de cette commission est la même que celle de la Commission d'appel d'offres.

Président : Le Maire

Membres :

- **5 Titulaires** : Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Michel FORGET
- **5 Suppléants** : Dominique ORHANT, Matthieu JOUINEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Soilihi ABOUDOU

○ **La Commission de délégation de services publics et de concession**

La composition de cette commission est la même que celle de la Commission d'appel d'offres.

Président : Le Maire

Membres :

- **5 Titulaires** : Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Michel FORGET
- **5 Suppléants** : Dominique ORHANT, Matthieu JOUINEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Soilihi ABOUDOU

○ **La Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

Président : le Maire, par délégation : Stéphanie MEAL

10 membres : Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Charles HOUZE, Philippe MORANT, Chantal BOULOUX, Bernard LAGREE, Nathalie MALIDOR, Sylvaine CHENE, Soilihi ABOUDOU, Michel FORGET

Les comités de pilotage

○ **Comité éthique Vidéoprotection**

3 Titulaires : Christine MASSART, Bernard LAGREE, Soilihi ABOUDOU

3 Suppléants : David BRUNET, Lydie PATRY, Jérémie MENAR

○ **Comité de pilotage Politique de la ville**

Lydie PATRY, Jérémie MENAR, Stéphanie MEAL, Nathalie MALIDOR, Soilihi ABOUDOU

○ **Comité de pilotage - Requalification de la place Saint-Sauveur et de ses abords**

M. le Maire en tant que Président du COPIL

10 élus municipaux :

- Laurence LE DU-BLAYO, Yannick HELLIO, Bernard LAGREE, Odile MIEL-GIRESSE, Jacques TOUMINET, Cécile PARIS, Charles HOUZE, Dominique ORHANT ;
- Michel FORGET (suppléant : Joris SANSON-COTINIAUX), Gérard de MELLON.

○ **Charte de l'Arbre**

Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Anne-Sophie GUILLEMOT, Guy BADOUAL, Jacques TOUMINET, Charles HOUZE, Cécile PARIS, Michel FORGET.

Délégués dans les organismes extérieurs :

○ **Collège Vercel :**

2 délégués titulaires : Françoise DESPRES et Soilihi ABOUDOU

2 délégués suppléants : David BRUNET et Christine MASSART

Affaire n°3 - FINANCES - Budget Ville 2021 - Attribution de subventions à des associations

Rapporteur : Didier DERU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Centre français de secourisme 22 (CFS22)	230 €
Conférence de Saint Vincent de Paul	450 €
France ADOT 22	50 €
Secours catholique Caritas	450 €
Un pas en avant	4 000 €

2. La dépense en résultant est inscrite au budget principal, en section de Fonctionnement – chapitre 65 – article 6574.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. DERU, M. JOUINEAU, M. MORANT, Mme LE GUIFFANT et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°4 - MUSÉE - Demande de subvention Fonds Régional d'Aide à la Restauration (F.R.A.R.) pour la restauration d'œuvres d'art

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de solliciter l'aide financière du F.R.A.R. pour financer les restaurations d'œuvres, comme présenté ci-dessous :

	Coût total HT (en euro)	Aide versée par le F.R.A.R. (en euro)	Coût pour la Ville de Dinan(en euro)
François Bonvin, <i>La porte du Jerzual</i> , 1871, huile sur panneau de bois	1 000,00 €	600,00 €	400,00 €
François Gombeaux, <i>La porte du Jerzual</i> , 2 nd e moitié du XIX ^e siècle, huile sur toile	1 300,00€	780,00 €	520,00 €
Charles Meere, <i>Vue de Dinan depuis le viaduc</i> , 1923, huile sur toile	3 508,00 €	2 104,80 €	1 403,20 €
Total	5 808,00 €	3 484,80 €	2 323,20 €
Répartition	100 %	60 %	40 %

Affaire n°5 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Acquisition de parcelles appartenant à M. Francis Lucas (Vallée des Granges)

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter l'acquisition, auprès de M. Francis Lucas, des parcelles AE 152 de 2 426 m², AE 153 de 837 m², AE 234 de 4 282 m² et AE 239 de 2 552 m² à un prix de 3 500 euros.
2. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte d'acquisition et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la commune.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, Mme LE DU-BLAYO et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°6 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Acquisition de parcelles appartenant à Mme Monique Cotinaux (vallée des Granges)

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter l'acquisition, auprès de Mme Monique Cotinaux, des parcelles AR 19 (avenue de la Grande Haye) de 937 m², AE 148 (Vallée des Granges) de 336 m², AH 32 (Vallée des Granges) de 2 995 m², à un prix de 1 500 euros.
2. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte d'acquisition et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la commune.

Affaire n°7 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Acquisition d'un terrain appartenant à M. Frédéric Le Chequer (rue du Bas Bourgneuf)

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter l'acquisition, auprès de M. Frédéric Le Chequer, la parcelle de 268 m² à un prix de 27 450 euros.
2. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte d'acquisition et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la commune.

Affaire n°8 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Vente d'un terrain nu situé 5, rue Michel à Dinan

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De céder à M. Yvonnick Boivin, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, la parcelle située 5 rue Michel, d'une surface de 145 m², au prix de 22 500 €.

2. D'autoriser M. le Maire à conclure tous les actes se rapportant à cette vente, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Affaire n°9 - AFFAIRES GENERALES - Transfert amiable de propriété - rue Roger Vercel - Parcelles Section AO n° 688, 690 et 700

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter le transfert amiable de propriété des trois parcelles AO 688, 690 et 700 entre les propriétaires du lotissement et la commune de Dinan.
2. De classer ces trois parcelles dans le domaine public et de les intégrer dans la voirie communale.
3. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte notarié et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la Ville.

Affaire n°10 - RESSOURCES HUMAINES - Nomination des assistants de prévention

Rapporteur : Didier LECHIEN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à nommer 6 assistants de prévention au sein des services de la Ville.

Affaire n°11 - RESSOURCES HUMAINES - Créations de postes

Rapporteur : Didier LECHIEN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la création d'emplois permanents : assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B filière culturelle), agent de maîtrise (catégorie C+, filière technique), policier municipal, gestionnaire Ressources Humaines, acheteur public et de valider le recrutement contractuel du poste de coordinateur de projets – axe senior inclusions.
2. D'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels, dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.
3. D'inscrire les crédits correspondants au budget.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

Séance du 6 juillet 2021

Affaire n°12 - DINAN AGGLOMERATION - Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Désignation de membres

Rapporteur : Didier LECHIEN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de désigner Didier DERU conseiller titulaire et Christiane SOQUET conseillère suppléante, comme membres de la CLECT.

Affaire n°13 - DINAN AGGLOMERATION - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets au titre de l'année 2019

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités de 2019.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. HELLIO, M. DERU et M. le Maire figurera en son entier au sein du procès-verbal.

L'ordre du jour est épuisé. M. le Maire clôt la séance.

La séance est levée à 22 heures.



PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 6 juillet 2021, à 19h30**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 30 juin 2021.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT (à partir de l'affaire n°3), Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Dominique ORHANT, René DEGRENNE (Maire délégué), Christine MASSART, Matthieu JOUNEAU, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Charles HOUZE, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON-COTINIAUX, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Olivier BOBIGEAT (pouvoir à B. LAGREE, jusqu'à l'affaire n°2), Guy BADOUAL (pouvoir à R. DEGRENNE), Cécile PARIS (pouvoir à Y. HELLIO), Sylvaine CHENE (pouvoir à C. BOULOUX), Jérémie MENAR (pouvoir à D. LECHIEN), Maxime SACHET (pouvoir à L. LE DU-BLAYO), Soilihi ABOUDOU (pouvoir à S. CORBES).

SECRETAIRE : Joris SANSON-COTINIAUX

*

* *

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Joris SANSON-COTINIAUX comme secrétaire de séance.

La séance est retransmise en direct, par vidéo.

Joris SANSON-COTINIAUX fait l'appel. Le quorum est atteint.

Didier LECHIEN (Maire)

Félicitations aux élus du conseil départemental et du conseil régional, ils sauront représenter Dinan dans ces deux instances. Nous allons passer à l'ordre du jour.

M. le Maire annonce qu'une question écrite a été déposée par le groupe Dinan diver'Cité concernant l'attribution des subventions aux associations.

Le relevé de décisions de la séance du 15 juin 2021 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Didier LECHIEN (Maire)

Je remercie le cabinet PréAU d'être présent ce soir, nous en sommes au stade de l'étude de programmation. Dans le prolongement de cette étude, il conviendra de choisir un maître d'œuvre qui aura pour mission de travailler sur l'aménagement de cette place Saint-Sauveur. Nous allons donc écouter les conclusions de cette étude.

Affaire n°1 - URBANISME - Programmation d'aménagement de la place Saint-Sauveur et de ses abords - Présentation par le Cabinet PréAU

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Afin de définir les principes du futur aménagement de la place Saint-Sauveur et de ses abords, la commune de Dinan a engagé, en septembre 2020, une étude de programmation qui s'est conclue par le comité de pilotage du 28 juin 2021. Cette mission de programmation a été confiée à l'Atelier PréAU, bureau d'études en urbanisme et programmation des espaces publics qui s'est associé à l'atelier de paysage Campo et à l'agence Post, architecte du patrimoine. Elle a pour but de questionner les ambiances, les usages et la circulation de cet espace public en vue de sa requalification.

L'étude s'est déroulée en trois phases :

- Phase 1, de juillet à décembre 2020 : état des lieux et diagnostic
- Phase 2, de janvier à avril 2021 : élaboration de scénarios
- Phase 3, de mai à juillet 2021 : élaboration du programme détaillé à partir du scénario retenu

La municipalité a souhaité que ce projet se construise de manière concertée. Ainsi, plusieurs rendez-vous de concertation ont eu lieu :

- Un « diagnostic en marchant » pour découvrir et partager les impressions du site.
- Une enquête pour affiner les besoins et envies des habitants, riverains et commerçants.
- Des entretiens avec les « acteurs » de la place (EHPAD, Paroisse, office de tourisme, la Maison Pavie, service déchets de Dinan Agglomération, Police municipale, élus, ...).
- Trois ateliers avec le comité d'accompagnement, composé d'un panel représentatif d'habitants, de riverains et de commerçants.

Ce temps d'étude, de réflexion et d'exploration a été jalonné par des temps d'échanges en groupe de travail au sein de la collectivité (3 comités techniques et 3 comités de pilotage), avec les concessionnaires réseaux et les partenaires du projet (Architecte des Bâtiments de France, Service Régional de l'Archéologie, SDIS, ...).

Les constats partagés

- Un espace principalement occupé par la voiture faisant de cette place un parking représentant moins de 1 % de l'offre en stationnement du centre-ville.
- Des conflits d'usages entre la circulation motorisée, les circulations piétonnes et les cérémonies religieuses.
- Des parcours piétons et cycles difficiles.
- Un aménagement qui ne correspond pas aux standards du centre historique.

Les orientations issues de la concertation

- Conserver l'esprit « village » de la place, cher aux habitants et aux commerçants.
- Mettre en valeur la basilique Saint-Sauveur par la création d'un véritable parvis, la suppression du stationnement sur les pourtours du monument et une meilleure mise en perspective de l'édifice.
- Affirmer le lien vers le Jardin Anglais et le panorama.

- Prioriser une ambiance piétonne, libre et sécurisée.
- Assurer la mise en accessibilité de l'espace public par un aménagement confortable et des cheminements praticables pour les personnes à mobilité réduite.
- Maintenir les accès riverains, livraisons, accès et stationnement PMR, véhicules de secours, par un système de bornes rétractables.

Le programme

A partir du diagnostic partagé, quatre scénarios ont été proposés et approfondis entre février et avril 2021. A l'appui des différents avis, c'est le **scénario « Un haut lieu du centre-ville »** qui a été choisi.

Ce scénario valorise la place Saint-Sauveur comme « l'une des plus belles places de Dinan ». Le parti pris consiste en un traitement au sol unitaire, de façade à façade, par la suppression de la circulation de transit et une piétonisation de la place en haute saison. La place est ainsi traitée en continuité des espaces publics du centre historique.

Ce scénario présente le meilleur équilibre entre le respect de l'esprit de la place Saint-Sauveur, la perspective d'évolution des ambiances et les nouveaux usages à prendre en compte (parcours sécurisés des piétons, cycles, Personnes à Mobilité Réduite, organisation d'événements, ...).

La sobriété de l'aménagement, la multiplicité d'usages, le maintien des alignements des tilleuls tout en proposant une dé-densification en partie Ouest notamment et la valorisation de la basilique sont les atouts indéniables de ce scénario. Enfin, le projet intègre le lien vers le Jardin Anglais et le panorama sur la vallée de la Rance par une réflexion sur la strate végétale.

Le coût de l'opération est estimé à 2,4 millions d'euros HT.

A partir de ce programme, la commune est en mesure de lancer la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui aura la charge de la conception et de la réalisation du projet d'aménagement définitif.

*

* *

Suite aux réunions de la Commission transition écologique et aménagement en date du 9 juillet, du 23 septembre et du 2 décembre 2020 ainsi que du 13 janvier, du 31 mars, du 19 mai et du 23 juin 2021 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. De valider les conclusions de l'étude de programmation.
2. De valider le programme tel que défini ci-dessus.
3. D'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre, signer les pièces de ce marché et en réaliser les paiements afférents.

Jacques TOUMINET présente l'affaire.

Jacques TOUMINET

Le cabinet Préau cumule de nombreuses expériences dans le domaine. Ce chantier est complexe et important. Il y a eu beaucoup de réunions de travail, de participation, d'ateliers participatifs, des entretiens avec les partenaires, les concessionnaires, la DRAC, l'ABF... Une enquête a également été

Séance du 6 juillet 2021

menée auprès du public, un comité d'accompagnement a été créé, il est représentatif de diverses populations. Il y a eu également plusieurs comités de pilotage.

*L'étude de programmation est présentée par le Cabinet PréAU.
(Voir présentation en pièce jointe)*

Didier LECHIEN

Je vous remercie pour cette présentation. Avez-vous des questions ?

Michel FORGET

Merci pour cette présentation.

Il faut saluer la qualité du projet mais aussi de la démarche, qui a associé les habitants, les commerçants. Une démocratie participative et locale. Ce projet qui fait la part belle aux piétons et aux déplacements doux est intéressant. Enfin débarrassés des voitures ! Je me souviens qu'il en était déjà question quand on a construit le parking souterrain. C'est une satisfaction de voir que l'on prend cela en compte et que l'on pourra profiter du cadre de la basilique et des façades de la place. Sur la question des arbres, vous y avez répondu. Les tilleuls sont gardés avec un espacement qui permettra aux sujets restants de se développer de façon harmonieuse. Il est important aussi de requalifier le Jardin Anglais. Un dernier point sur le fait que le comité de pilotage et de concertation perdurerait pendant les travaux, je trouve cela important. Cela permet de garantir l'esprit dans lequel s'est construit le projet.

Didier DERU

On a pu voir avec l'INRAP qu'il y avait des vestiges. Ils seraient intéressants mais pas fondamentaux. Est-ce qu'il serait intéressant de les montrer à la population par un système de vitre sécurisée et jeux de lumière ?

Pour les chiffres, on est sur un budget garanti j'espère, de 2.4 millions. Il est globalement de 2.9 millions TTC car je dois considérer la TVA. Ce n'est pas neutre.

Autre point, ce serait intéressant d'avoir une vision rapidement sur le calendrier sur lequel il faudra se caler car nous entamons aussi d'autres projets très importants. Plus tôt on sera fixé sur le calendrier, mieux ce sera. Et pour la blague, est-ce que des potelets sont prévus sur la place.

Stéphanie MEAL

Merci pour la présentation. Sur l'accessibilité, un point de vigilance pour la basilique Saint-Sauveur qui actuellement n'est pas accessible. Il y a eu un grand travail de fait sur l'église Saint-Malo mais là il y a un point de vigilance à avoir.

Odile MIEL GIRESE

Il y a un réel souci de la part de l'équipe municipale de travailler sur cette question de la participation citoyenne. J'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec le cabinet PréAU et je souhaite saluer les citoyens qui ont participé et les remercier pour leurs apports dans cette ambiance respectueuse.

Laurence LE DU-BLAYO

Merci pour ce beau travail et cette étude. Je me réjouis pour le maintien des tilleuls. Un point de vigilance pour les travaux : la protection des arbres restants et de leurs racines. Sur le Jardin des Anglais, la réflexion ne fait que de s'engager.

Didier LECHIEN

Avant le Jardin des Anglais, c'était le cimetière.

Joris SANSON-COTINIAUX

Vous avez présenté un prévisionnel avec une fin en 2024, je voulais savoir comment la Ville envisageait le traitement des façades de la basilique et notamment de la végétalisation, le vert sur le chœur.

Joëlle LE GUIFFANT

Je suis sensible au fait qu'il puisse y avoir des événements culturels. La place actuelle a un léger dénivelé.

Est-ce qu'il y aura un projet d'aménagement pour les événements culturels à prévoir ? Que pourrions-nous installer comme un dôme temporaire, par exemple ? Les événements culturels sont assez compliqués à organiser avec notre météo.

Françoise DESPRES

Serait-il possible d'avoir aussi des branchements électriques de prévus pour les événements ? Un deuxième point, tout le monde se félicite que ça devienne piéton mais nous avons un environnement semi-rural qui a donc une voiture.

Yannick HELLIO

C'est un très beau projet. L'expérience nous a montré qu'aussi beau soit le projet, la réalité est parfois plus compliquée. Nous avons pu voir sur un chantier récent qu'entre le réel et le plan, il y a parfois des décisions qui doivent être prises pour adapter le projet à la réalité. Il faut parfois prendre ces décisions et il faut les assumer ensuite. C'est un peu mon inquiétude. On a pu le constater sur un chantier récent.

Didier LECHIEN (Maire)

Le cabinet va répondre.

Cabinet PréAU

Les fouilles préventives ont permis de révéler quelques objets mais d'intérêt assez commun et les spécialistes ont donc préconisé une évocation du lieu plutôt qu'une mise en valeur. Ceci peut se faire de façon variée, comme en remettant en évidence des objets, prévoir une scénographie. Il faudrait pouvoir jouer avec la transparence du sol mais ce serait peut-être disproportionné par rapport à l'intérêt du site.

Concernant le calendrier budgétaire, nous avons affiné les données pour présenter un budget le plus proche possible de la réalité. Nous avons prévu un budget pré-opérationnel, nous avons prévu une marge pour différents aléas et avons pris des précautions par rapport à d'éventuelles surprises de chantier. Probablement vers avril mai, nous pourrions présenter un avant-projet détaillé qui vous permettra de fiabiliser les projections.

Concernant la mise en accessibilité, elle participe à l'inclusion de la population. Elle participe au bien-être collectif ; l'enjeu de la mise en accessibilité des monuments historiques est conséquent. Pour Saint-Sauveur, il faudrait une mise à niveau en relevant la chaussée. La question de la marche pour accéder à la basilique est un sujet qui sort de notre étude sur la gestion de l'espace public et qui relève d'un autre cadre. Vous évoquiez l'enjeu de la gestion des arbres. Il y a plusieurs gardes-fous. Le premier c'est le choix de maîtrise d'œuvre qui devra présenter les garanties suffisantes et des compétences sur des dossiers similaires. Avec des solutions techniques qui devront être prévues le plus tôt possible pour pouvoir anticiper et gérer le maintien des tilleuls. Cela va supposer une organisation de travaux, de prérequis techniques. Il y avait un choix à faire entre niveler la place et le maintien des tilleuls. Le choix de maintenir les tilleuls suppose de maintenir le dénivelé existant pour conserver l'enracinement. La place conservera donc le même profil. Il y a quand même une envie de replanir le bas de la place, ce qui permettrait de prévoir l'installation de scènes... Il est également prévu de prévoir des bornes foraines pour l'électricité... Sur l'abri et

l'organisation des événements il y avait un choix à faire. Un premier scénario avait imaginé la création d'un abri mais il y a eu un consensus sur le souhait de garder une place sobre. Vous avez la chance d'avoir un centre-ville très dense qui a un fort pouvoir d'attractivité touristique et en même temps de pouvoir faire des animations commerciales du quotidien. Dans ces configurations- là la piétonisation est le sens de l'histoire, le commerce ne fonctionne pas sur le flux de véhicules, les gens viennent naturellement dans cet espace sans avoir besoin de voiture. Les commerçants rencontrés sont aussi pour cette piétonisation et souhaitent se réinscrire dans le centre piéton.

Didier LECHIEN (Maire)

Je vous remercie pour cette présentation et pour votre investissement dans ce projet.

Cela fait déjà plusieurs années que l'on entend parler de ce projet de place. On sait que ces travaux, que cette nouvelle vie de la place est attendue par les Dinannais et les visiteurs. C'est un endroit emblématique de Dinan. Je me souviens d'un article de la Croix qui en parlait comme de l'une des plus belles places de France.

Je remercie Odile Miel-Giresse, tout comme les artisans, les commerçants, pour leur investissement dans toute cette phase de consultation. Nous l'avons déjà fait pour le projet de la gare, pour le projet de maison de santé, avec les professionnels de santé, désormais tous les grands projets structurants de la ville sont travaillés de façon étroite avec les habitants, les riverains, les commerçants, les usagers.... C'est ce travail qui a permis d'aboutir à ce projet. Il nous faudra bien évidemment soulever un certain nombre d'obstacles techniques, l'enracinement, les réseaux, faire que les travaux n'abimeront pas les arbres qui seront conservés. Je trouve que c'est une très bonne idée de prolonger vers le Jardin Anglais. Il faudra que l'on retravaille la densification du Jardin Anglais qui a perdu un certain nombre d'arbres suite à des tempêtes.

Ce sera aussi l'occasion de faire un point sur la basilique, nous avons déjà prévu des travaux dans le chœur mais il y aura d'autres travaux. Ce sera aussi l'occasion d'encourager les riverains de la place à engager des travaux de rénovation de façades, la Ville pourra peut-être les accompagner, pour que l'espace urbain soit en raccord avec les travaux de la place.

Vous savez que je suis aussi riverain de la place, je vais prendre toutes les précautions nécessaires sur ce projet et vais veiller à la mise en valeur de ce berceau de la Ville.

On aura l'occasion de suivre la phase travaux et le suivi des arbres. Il y aura des obstacles et nous aurons beaucoup de travaux concomitants, la place St Sauveur la maison de santé, la Mère Pourcel, l'ancienne pharmacie à l'angle de la rue de l'Apport, les travaux du collège Roger Vercel, un immeuble rue de Grâce... A la fin de ce mandat, le centre-ville va connaître des modifications importantes et se densifier. Voilà les points de vigilance que je voulais évoquer.

Merci pour cet excellent travail.

On passe au vote. Unanimité.

Affaire suivante.

Affaire n°2 - CONSEIL MUNICIPAL - Mise à jour des commissions, comités de pilotage et délégués du conseil municipal

Rapporteur : Didier LECHIEN

Suite à l'installation de M. ABOUDOU en tant que conseiller municipal lors du précédent conseil, il convient de mettre à jour les membres des commissions, des comités de pilotage ainsi que les représentants de la Ville au sein des associations ou organismes extérieurs.

Par ailleurs, après un an de mandat, des élus peuvent souhaiter modifier les commissions d'instruction dans lesquelles ils sont désignés.

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

1. D'acter le caractère public du vote, comme prévu dans l'article L.2121-21 du CGCT.
2. De valider la nouvelle composition des instances ci-dessous.

Les commissions d'instruction :

o Commission Transition Ecologique et Aménagements

Laurence LE DU-BLAYO, Jacques TOUMINET, Yannick HELLIO, Guy BADOUAL, Charles HOUZE, Maxime SACHET, Christelle BOUVIER, Cécile PARIS, Bernard LAGREE, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Dominique ORHANT, Sylvaine CHENE, Stéphanie MEAL, Olivier BOBIGEAT, Odile MIEL-GIRESSE, Michel FORGET, Soilihi ABOUDOU.

o Commission Services aux Habitants et Solidarités

Stéphanie MEAL, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Chantal BOULOUX, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUINEAU, Christine MASSART, Lydie PATRY, GUY BADOUAL, Christelle BOUVIER, Philippe MORANT, Jérémie MENAR, Didier DERU, Sylvaine CHENE, Françoise DESPRES, Maxime SACHET, Odile MIEL-GIRESSE, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU.

o Commission Culture et évènementiel

Joëlle LE GUIFFANT, Philippe MORANT, Jacques TOUMINET, Cécile PARIS, Odile MIEL-GIRESSE, David BRUNET, Christine MASSART, Françoise DESPRES, Laurence LE DU-BLAYO, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Anne-Sophie GUILLEMOT, Stella CORBES, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

o Commission Finances

Didier DERU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Joëlle LE GUIFFANT, Charles HOUZE, Cécile PARIS, Yannick HELLIO, Christiane SOQUET, Laurence LE DU-BLAYO, Jérémie MENAR, Matthieu JOUINEAU, Lydie PATRY, Christine MASSART, Joris SANSON, Michel FORGET, Gérard de MELLON.

Les commissions obligatoires

o La commission d'appel d'offres

Président : Le Maire, par délégation : Yannick HELLIO

Membres :

- 5 Titulaires : Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Michel FORGET
- 5 Suppléants : Dominique ORHANT, Matthieu JOUINEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Soilihi ABOUDOU

o La commission des marchés publics

La composition de cette commission est la même que celle de la Commission d'appel d'offres.

Président : Le Maire

Membres :

- 5 Titulaires : Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Michel FORGET
- 5 Suppléants : Dominique ORHANT, Matthieu JOUINEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Soilihi ABOUDOU

Séance du 6 juillet 2021

○ La Commission de délégation de services publics et de concession

La composition de cette commission est la même que celle de la Commission d'appel d'offres.

Président : Le Maire

Membres :

- 5 Titulaires : Guy BADOUAL, Christiane SOQUET, Cécile PARIS, Olivier BOBIGEAT, Michel FORGET
- 5 Suppléants : Dominique ORHANT, Matthieu JOUNEAU, Françoise DESPRES, Christelle BOUVIER, Soilihi ABOUDOU
- La Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Président : le Maire, par délégation : Stéphanie MEAL

10 membres : Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Charles HOUZE, Philippe MORANT, Chantal BOULOUX, Bernard LAGREE, Nathalie MALIDOR, Sylvaine CHENE, Soilihi ABOUDOU, Michel FORGET.

Les comités de pilotage

○ Comité éthique Vidéoprotection

3 Titulaires : Christine MASSART, Bernard LAGREE, Soilihi ABOUDOU

3 Suppléants : David BRUNET, Lydie PATRY, Jérémie MENAR

○ Comité de pilotage Politique de la ville

Lydie PATRY, Jérémie MENAR, Stéphanie MEAL, Nathalie MALIDOR, Soilihi ABOUDOU

○ Comité de pilotage - Requalification de la place Saint-Sauveur et de ses abords

M. le Maire en tant que Président du COPIL

10 élus municipaux :

- Laurence LE DU-BLAYO, Yannick HELLIO, Bernard LAGREE, Odile MIEL-GIRESSE, Jacques TOUMINET, Cécile PARIS, Charles HOUZE, Dominique ORHANT ;
- Michel FORGET (suppléant : Joris SANSON-COTINIAUX), Gérard de MELLON.

○ Charte de l'Arbre

Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Anne-Sophie GUILLEMOT, Guy BADOUAL, Jacques TOUMINET, Charles HOUZE, Cécile PARIS, Michel FORGET.

Délégués dans les organismes extérieurs :

○ Collège Vercel :

2 délégués titulaires : Françoise DESPRES et Soilihi ABOUDOU

2 délégués suppléants : David BRUNET et Christine MASSART

Monsieur le Maire annonce les différents changements.

Didier LECHIEN (Maire)

On passe au vote. Unanimité.

Affaire suivante.

Affaire n°3 - FINANCES - Budget Ville 2021 - Attribution de subventions à des associations

Rapporteur : Didier DERU

Chaque année, la Ville de Dinan attribue des subventions aux associations lors du vote du Budget primitif et du budget supplémentaire (la liste des subventions est alors jointe en annexe de ces documents budgétaires). Les demandes de subvention sont étudiées par la commission municipale compétente, selon les critères d'attribution définis par celle-ci.

Cependant, en cours d'année, le conseil Municipal peut également être appelé à attribuer de nouvelles subventions par une délibération spécifique.

En 2021, certains dossiers n'ont pas pu être étudiés en commission pour être intégrés dans les délibérations budgétaires (dossiers incomplets et/ou arrivés tardivement).

L'absence de versement de subvention peut avoir un impact sur leur fonctionnement et leur activité, il convient donc de procéder à leur inscription pour autoriser leur versement.

*

**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget Ville pour l'année 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Centre français de secourisme 22 (CFS22)	230 €
Conférence de Saint Vincent de Paul	450 €
France ADOT 22	50 €
Secours catholique Caritas	450 €
Un pas en avant	4 000 €

2. La dépense en résultant est inscrite au budget principal, en section de Fonctionnement – chapitre 65 – article 6574.

Didier DERU présente l'affaire.

Didier DERU

Ces subventions sont des subventions récurrentes, on est sur une régularisation.

Didier LECHIEN (Maire)

Nous avons reçu 138 demandes, 36 ont été reçues hors délai, 102 ont été étudiées en commission. Il y a eu au Budget Primitif 370 184 € d'inscrits pour les associations, il y a eu aussi au Budget Supplémentaire des subventions supplémentaires donc on arrive à près de 400 000 € accordés pour près de 450 000 € demandés

Au-delà de cela on est en train de remettre à plat les procédures d'attribution de subvention. On va recruter un contractuel sur 6 mois pour remettre tout à plat et bien valider la procédure d'attribution. On a recruté quelqu'un qui a déjà une bonne expérience dans le domaine.

J'ai demandé à Philippe Morant de suivre ce dossier et cette procédure, en lien avec les adjoints qui sont en charge de cela.

Michel FORGET

Merci de répondre à la question écrite que nous avons posée. Comme chaque année on demandait le nombre de dossiers déposés, ceux hors délai, ceux étudiés et le volume total des demandes des associations pour le mettre en regard avec ce qui est demandé. 400 000 € attribués pour près de 450 000 € demandés, c'est cohérent. Vous n'avez pas répondu sur le nombre de dossiers incomplets. Je rappelle qu'il y a des éléments importants comme le bilan réalisé, la situation financière de l'association, le projet prévisionnel, c'est important que les dossiers soient le plus complets possible, de manière à éviter que les associations reconduisent des demandes sans avoir besoin forcément. Je pense que ce qui a été mis en place dans le dossier c'est important. C'est en effet de l'argent public. Est-ce qu'on peut savoir vraiment, 4 000 € pour Un pas en avant, qui a une mission importante auprès des personnes en difficulté, qu'est-ce qu'il fait qu'ils n'ont pas pu déposer en temps ou en heure ? Ce serait bien qu'on sache pourquoi pour des demandes importantes. Je suis assez étonné.

Didier LECHIEN

La Ville a complètement revu ses procédures, on nous reproche d'être trop contraignants parfois mais c'est de l'argent public alors nous devons rendre des comptes, c'est normal de contrôler les comptes des associations. Je rappelle que notre effort a été exceptionnel cette année, notamment envers les associations caritatives nous nous sommes mobilisés auprès d'elles pendant la crise sanitaire. On était complètement hors procédure mais nous avons répondu à des appels au secours.

Didier DERU

Je n'ai pas toutes les informations mais je crois que pour Un pas en avant, c'était plus un problème de passage entre deux commissions qu'un retard de la part de l'association. J'en prends donc la responsabilité.

Mathieu JOUNEAU

On sait qu'on a du travail sur ce sujet des subventions notamment sur celles qui sont récurrentes. Plusieurs associations ont pris des libertés, déposent le dossier en retard mais derrière tout cela il faut un principe d'équité les unes envers les autres, il faut remettre des règles pour qu'il y ait plus d'équité, que l'on soit plus vigilant. Il faut de la discipline au niveau du calendrier, sans s'interdire bien sûr les cas d'urgence ou les demandes pour des événements exceptionnels. Il faut que l'on soit tous vigilants. Il faut que l'on simplifie les choses et que l'on réponde dans les délais impartis.

Didier LECHIEN

Cela a été un vrai casse-tête cette année pour les associations.

Philippe MORANT

On s'est emparé du sujet en commission, on a une réflexion sur le rétroplanning. Est-ce que la période est bien adaptée ? On essaie aussi de s'interroger sur l'établissement d'une grille de critères, ... c'est un travail assez long et on travaillera peut-être sur une réflexion plus globale sur la campagne de la rentrée 2022.

Joëlle Le Guiffant

Je voudrais souligner que les associations culturelles ont bien pris le pli. Les dossiers sont arrivés en temps et en heure. Je voudrais aussi souligner le fait que malgré l'annulation de beaucoup d'événements nous avons reconduit un certain nombre de subventions pour soutenir les associations.

J'attends avec impatience le travail de ce groupe de travail pour élaborer les critères car c'est très difficile de juger et on a un peu tendance à reconduire les subventions d'une année sur l'autre. Ce serait bien que ces critères soient adaptés à la culture et à l'événementiel.

Didier LECHIEN

On passe au vote. Unanimité.

Affaire n°4 - MUSÉE - Demande de subvention Fonds Régional d'Aide à la Restauration (F.R.A.R.) pour la restauration d'œuvres d'art

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

En adoptant le budget primitif de l'année 2021, par délibération, le 8 décembre 2020, le Conseil municipal de Dinan a autorisé le financement de restaurations d'œuvres du Musée de Dinan. Conformément aux prévisions du budget primitif 2020, trois tableaux sont en cours de restauration pour un montant de 5 808 € HT.

Ces restaurations ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission scientifique régionale de restauration, réunie les 30 et 31 mars 2021 qui autorise ainsi la Ville de Dinan à solliciter le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (F.R.A.R.) pour financer ces travaux.

Compte tenu de l'aide pouvant être allouée par le F.R.A.R., le financement de la restauration de ces œuvres pourrait être réparti comme suit :

	Coût total HT (en euro)	Aide versée par le F.R.A.R. (en euro)	Coût pour la Ville de Dinan (en euro)
François Bonvin, <i>La porte du Jerzual</i> , 1871, huile sur panneau de bois	1 000,00 €	600,00 €	400,00 €
François Gombeaux, <i>La porte du Jerzual</i> , 2 nd e moitié du XIX ^e siècle, huile sur toile	1 300,00€	780,00 €	520,00 €
Charles Meere, <i>Vue de Dinan depuis le viaduc</i> , 1923, huile sur toile	3 508,00 €	2 104,80 €	1 403,20 €
Total	5 808,00 €	3 484,80 €	2 323,20 €
Répartition du financement en pourcentage	100 %	60 %	40 %

*

**

Suite à la réunion de la commission Culture et Événementiel, en date du 20 mai 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de solliciter l'aide financière du F.R.A.R. pour financer ces restaurations d'œuvres.

Joëlle LE GUIFFANT présente l'affaire.

Didier LECHIEN

Des questions ? On passe au vote. Unanimité.

Affaire n°5 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Acquisition de parcelles appartenant à M. Francis Lucas (Vallée des Granges)

Rapporteur : Jacques TOUMINET

M. Francis Lucas est propriétaire de parcelles dans la vallée des Granges (ou de la Brancherie) se situant à proximité du complexe de tennis Georges Hervé à Léhon. Il s'agit de la vallée dans laquelle coule le ruisseau de l'Echapt.

M. Lucas a proposé de céder à la Ville des terrains nus situés en zone naturelle à savoir les parcelles :

- AE 152 de 2 426 m²
- AE 153 de 837 m²
- AE 234 de 4 282 m²
- AE 239 de 2 552 m²

L'ensemble de ces parcelles représente une superficie de 10 097 m².

L'acquisition de ces parcelles par la Ville permettrait la création d'un cheminement piéton du rond-point d'Abstatt jusqu'au bourg de Léhon.

Un accord a été trouvé entre la ville et M. Lucas pour une vente des parcelles à un prix global de 3 500€. Les frais notariés seront à la charge de la Ville.

*

**

Vu l'avis favorable de la Commission transition écologique et aménagements du 23 juin 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter l'acquisition, auprès de M. Francis Lucas, des parcelles susmentionnées à un prix de 3 500 euros.
2. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte d'acquisition et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la commune.

Jacques TOUMINET présente les affaires 5 et 6.

Jacques TOUMINET

Dans la présentation d'une affaire du dernier conseil, j'avais présenté une acquisition de terrains pour une logique de chemins piétonniers. On est sur la même logique.

On est sur des sommes modestes vu les surfaces.

Ces parcelles permettront d'avoir une continuité de chemins et de voies douces.

Didier LECHIEN

Des questions ?

Michel FORGET

On en a parlé en commission. Ces acquisitions rentrent dans un projet plus global d'aménagement de zone. On a demandé une réunion de travail sur cette zone pour comprendre d'une façon globale le projet. C'est intéressant de se poser pour voir le projet global d'une telle zone.

Laurence LE DU-BLAYO

Je pensais revenir là-dessus après la présentation des affaires par Jacques mais effectivement cela fait partie des questions abordées en commission. On a convenu de mettre en place des groupes de travail quand il y a des sujets qui prennent de l'importance pour les aborder en mode projet. Dès septembre on vous proposera une avant-première sur place pour discuter de ces points et leur articulation sur place.

Didier LECHIEN (Maire)

C'est un projet très intéressant entre le camping et le bourg de Léhon. C'est un projet structurant. C'est un travail de longue haleine. La commune de Léhon avait déjà ouvert des discussions. Ne laissons pas passer cette occasion.

La commune de Léhon avait lancé une étude d'urbanisme sur le réaménagement du bourg et cela s'inscrit dans cette perspective, avec la piscine, la construction de la résidence senior, ...toute cette partie va considérablement changer.

J'invite la commission urbanisme à réfléchir à un nom pour la rue qui va de la route de St Carné à l'Echapt même s'il n'y a pas d'habitation.

On passe au vote pour ces deux affaires. Unanimité.

Affaire n°6 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Acquisition de parcelles appartenant à Mme Monique Cotiniaux (vallée des Granges)

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Mme Cotiniaux est propriétaire de trois parcelles dans le secteur de la vallée des Granges :

- AR 19 (avenue de la Grande Haye) : 937 m²
- AE 148 (Vallée des Granges) : 336 m²
- AH 32 (Vallée des Granges) : 2 995 m²

Mme Cotiniaux, éprouvant des difficultés pour entretenir ses parcelles, a proposé de les céder à la Ville. Ces parcelles sont classées en zone N au PLUi, représentant une superficie totale de 4 268 m².

Un accord a été trouvé entre la Ville et la famille Cotiniaux sur un prix de 0,35 euros/m² soit un montant de 1 500 euros.

Un chemin pédestre pourrait aussi être créé sur la parcelle AH 32.

Les frais notariés seront à la charge de la Ville.

*

**

Vu l'avis favorable de la Commission transition écologique et aménagements du 23 juin 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter l'acquisition, auprès de Mme Monique Cotinaux, des parcelles susmentionnées à un prix de 1 500 euros.
2. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte d'acquisition et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la commune.

Affaire n°7 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Acquisition d'un terrain appartenant à M. Frédéric Le Chequer (rue du Bas Bourgneuf)

Rapporteur : Jacques TOUMINET

En vue d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement dans le secteur de la rue du Bas Bourgneuf, constituant notamment un des accès du complexe de tennis « *Georges Hervé* », il a été convenu avec M. Le Chequer le principe d'une cession à la Ville d'une partie de la parcelle AV n° 238. Il s'agit plus précisément de la partie de la parcelle se situant le plus au Nord.

La totalité de la parcelle correspond à une superficie de 537 m² que M. Le Chequer a acquis lui-même tout récemment au prix de 55 000 euros, soit à 102,42 euros/m².

Une fois le terrain acquis, l'aménagement du terrain consisterait en la création d'un parking enherbé style « over green ». Huit places de stationnement pourront être créées. Les murs actuels du terrain pourraient être conservés. Seule une petite partie du mur nécessaire à l'entrée du parking serait à démolir.

M. Le Chequer propose de vendre la moitié du terrain (voir plan joint) soit **268 m²** sur la base du prix d'acquisition de la parcelle soit à **27 450 euros**.

Les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de la Ville.

*

**

Vu l'avis favorable de la Commission transition écologique et aménagements du 23 juin 2021, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter l'acquisition, auprès de M. Frédéric Le Chequer, de la parcelle de 268 m² à un prix de 27 450 euros.
2. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte d'acquisition et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la commune.

Jacques TOUMINET présente l'affaire.

Jacques TOUMINET

On a une opportunité. On pourrait acheter la moitié de la parcelle à M. Le Chequer, cela permettrait de faire quelques places de stationnement sans trop de frais.

Didier LECHIEN (Maire)

Tout cela s'inscrit dans la restructuration du quartier. Il faudra repenser la rue du Bas Bourgneuf et le stationnement. C'est une belle opportunité. C'est une rue importante dans la liaison entre les deux communes. Nous sommes aussi en train de devenir propriétaire d'une parcelle de terrain en haut de la rue Beaumanoir, la procédure est assez longue car il y avait une histoire d'héritage. Le mur sera rénové, un escalier aussi. Nous pourrions y installer une gouttière pour la circulation des vélos. Tout cela va améliorer la liaison entre les deux communes historiques. D'autant que toute cette zone risque d'intégrer le site patrimonial remarquable (SPR).
On passe au vote. Unanimité.

Affaire n°8 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Vente d'un terrain nu situé 5, rue Michel à Dinan

Rapporteur : Jacques TOUMINET

La Ville de Dinan est propriétaire d'un terrain constructible situé 5, rue Michel à Dinan. Il est cadastré section AR n°440 et comprend une superficie de 145 m². Au plan de sauvegarde et de mise en valeur de Dinan, il est destiné à recevoir une construction pour assurer la continuité du tissu urbain dans cette rue.

Le terrain a été estimé par les Domaines à un prix de 13 050 €. Il avait fait l'objet d'une vente aux enchères ayant collecté trois offres correspondant à des projets de constructions différents (habitation principale, habitation secondaire, habitation et commerce).

L'offre retenue par la délibération du 9 février 2021, visant à l'affectation du terrain à une habitation principale n'ayant pu aboutir, les auteurs des deux autres offres ont été recontactés. Un seul maintient son offre en vue d'affecter le terrain à un commerce au rez-de-chaussée et une habitation à l'étage (offre de 13 000 €)

Entretemps, une nouvelle offre pour ce terrain a été formulée par de M. Boivin à un prix de 22 500 € en vue de la construction d'une habitation principale sur 2 ou 3 niveaux, pour un budget de 260 000 € (+ ou - 10 %).

La Commission transition écologique et aménagements du 23 juin 2021 a émis un avis favorable pour retenir l'offre de M. Boivin dans la mesure où il s'agit d'établir une habitation principale.

La Ville ayant conclu un mandat de vente exclusif sur ce bien avec le site de ventes aux enchères, une commission de 6 000 € devra être versée à celui-ci. L'offre de M. Boivin intégrant cette commission, le produit de la vente de ce terrain sera donc de 16 500 € pour la Ville.

*

* *

Vu l'avis des Domaines en date du 6 janvier 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission transition écologique et aménagements du 23 juin 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE :

1. De céder à M. Yvonnick Boivin, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, la dite parcelle d'une surface de 145 m² au prix de 22 500 €.
2. D'autoriser M. le Maire à conclure tous les actes se rapportant à cette vente, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Jacques TOUMINET présente l'affaire.

Séance du 6 juillet 2021

Jacques TOUMINET

Cette affaire avait déjà été proposée en juillet et actée mais le premier acquéreur n'a pas pu aboutir dans son projet donc l'affaire est remise à l'ordre du jour. On s'est donc tourné vers les autres projets qui avaient été présentés. M. Boivin avait un projet d'habitation principale également donc son projet est intéressant.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ?

On passe au vote. Unanimité

Affaire n°9 - AFFAIRES GENERALES - Transfert amiable de propriété - rue Roger Vercel - Parcelles Section AO n° 688, 690 et 700

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Par délibération du 12 décembre 2003, le Conseil municipal avait classé, à la demande des riverains propriétaires, la rue Roger Vercel dans le domaine public communal après enquête publique. Cette rue, ouverte à la circulation publique, n'avait cependant pas fait l'objet d'un transfert amiable de propriété entre la Ville et les propriétaires privés, permettant de les intégrer dans la voirie communale.

Ainsi, sur le cadastre, ces parcelles appartiennent toujours à l'association syndicale du lotissement domaine Eugénie. Cette association étant aujourd'hui dissoute, la propriété des parcelles en revient à chacun des propriétaires du lotissement.

Une délibération, en date du 27 novembre 2018, avait bien prévu une rétrocession au bénéfice de la Ville mais elle ne portait que sur la parcelle AO 700. Or, cette voie est composée de deux autres parcelles (AO 688 de 1 580 m² et AO 690 de 137 m²) qu'il convient de rétrocéder également.

*

* *

Vu l'avis favorable de la Commission Transition écologique et aménagements du 17 février 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'accepter le transfert amiable de propriété des trois parcelles susmentionnées (AO 688, 690 et 700) entre les propriétaires du lotissement et la commune de Dinan.
2. De classer ces trois parcelles dans le domaine public et de les intégrer dans la voirie communale.
3. D'autoriser M. le Maire à conclure l'acte notarié et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la Ville.

Jacques TOUMINET présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

C'est une affaire ancienne qui a déjà été vue en commission. Ce n'est pas neutre, la longueur de voirie à un rôle dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

Des questions ?

On passe au vote. Unanimité

Affaire n°10 - RESSOURCES HUMAINES - Nomination des assistants de prévention

Rapporteur : Didier LECHIEN

Les assistants de prévention ont pour mission d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Leurs missions s'articulent autour de :

- La prévention des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par l'autorité territoriale.
- L'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents.
- L'approfondissement, dans les services, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre.
- L'observation des prescriptions législatives et réglementaires et la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail ouverts dans tous les services.
- La collaboration à la mise à jour du document unique en lien avec le conseiller de prévention.

Chaque assistant de prévention interviendra dans des services définis.

Pour assurer leurs fonctions, une décharge de deux jours par mois sera attribuée aux assistants de prévention.

La Ville de Dinan prévoit la désignation parmi ses agents de **6 assistants de prévention dont une coordinatrice au service des ressources humaines.**

Suite à la délibération du 16 février 2021, les agents désignés assistants de prévention bénéficieront d'une IFSE complémentaire de 50 € brut mensuel.

Une formation initiale obligatoire de 5 jours sera organisée en fin d'année 2021, puis une formation continue de deux jours, la 2ème année. Les années suivantes, une journée de formation sera dispensée.

Les moyens nécessaires à l'exercice de ces missions seront les suivants : documentation, équipement bureautique, véhicule de service ou remboursement des frais de déplacements.

*

* *

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (articles 4, 34, 36, 40 et 46 notamment),

Vu le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié, relatif à l'Hygiène et à la Sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 4, 4-1 et 4-2,

Vu l'arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la formation obligatoire des assistants de prévention, des conseillers de prévention et des agents chargés des fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité,

Vu la délibération du 16 février 2021 sur le RIFSEEP,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser M. le Maire à nommer 6 assistants de prévention.

M. le Maire présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

C'est une obligation pour les collectivités territoriales.

Des questions ?

On passe au vote. Unanimité

Affaire n°11 - RESSOURCES HUMAINES - Créations de postes

Rapporteur : Didier LECHIEN

Dans le cadre d'évolutions organisationnelles des services et/ou afin de permettre l'évolution professionnelle de certains agents, il est nécessaire de créer certains postes correspondant aux besoins suivants :

1. Création de postes liés à la promotion interne

Après présentation de leurs dossiers auprès du Président du Centre de Gestion par le biais de la promotion interne (procédure dérogatoire au principe du concours), la référente du secteur Musique au sein de la Bibliothèque municipale ainsi qu'un des cuisiniers de la cuisine centrale ont reçu un avis favorable pour accéder respectivement aux grades :

- d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B filière culturelle),
- d'agent de maîtrise (catégorie C+, filière technique).

Cette promotion, qui offre une meilleure adéquation entre le grade et les fonctions exercées, implique un changement de cadre d'emplois. Il est donc nécessaire de modifier les emplois existants en créant les grades listés ci-dessus. Les deux agents seront nommés au 1^{er} septembre 2021 avec période probatoire de 6 mois pour l'accès au grade d'assistant de conservation avant titularisation.

2. Créations de postes pour répondre aux besoins des services :

1) Création d'un poste de policier municipal

Le service de la Police municipale est actuellement composé d'un pôle « terrain » comprenant 5 agents brigadiers, deux agents de surveillance de la voie publique et d'un pôle « encadrement opérationnel » dont les postes sont répartis de la façon suivante :

- Un responsable de service : chef de service de Police municipale
- Un adjoint au chef de service : brigadier-chef principal, responsable du suivi opérationnel et administratif du service (suivi administratif du poste, des stagiaires, gestion de la fête foraine et des chiens dangereux...),
- Un responsable de l'encadrement des ASVP : brigadier-chef principal (gestion des plannings, formations, suivi du parc de véhicules et des missions funéraires...),
- Un responsable de l'encadrement des policiers : brigadier-chef principal (gestion des plannings, formations, armements, droits de circulation...).

Actuellement, la gestion du domaine public est assurée seule par le responsable de service. Or, cette compétence nécessite de déployer un des agents de PM déjà en poste qui deviendrait référent dans ce domaine et aurait, entre autres, en charge :

- La gestion du stationnement payant (hors parkings fermés).
- La gestion des droits de terrasses.
- L'organisation et la mise en sécurité des marchés divers et de la fête foraine.

Il convient par conséquent de créer un poste d'agent de police municipal « terrain » à temps complet sur le grade de gardien-brigadier (catégorie C, filière sécurité) qui viendra remplacer celui-ci au sein d'une des deux équipes. Le recrutement sera lancé pour une prise de poste au plus tôt au 1^{er} septembre.

2) Création d'un poste de gestionnaire Ressources Humaines

Le service Ressources Humaines gère actuellement le suivi du recrutement et de la carrière des 280 agents de la Ville de Dinan.

Dans un souci d'harmonisation des pratiques, doublé du départ de l'agent en charge de la gestion des Ressources Humaines au sein du Centre Communal d'Action Sociale (120 agents), une réflexion a été engagée afin de permettre au CCAS d'avoir le concours des services supports de la Ville. Une mutualisation/mise à disposition du service du personnel sera ainsi formalisée par le biais d'une convention.

Cette évolution organisationnelle implique la création d'un poste d'assistant(e) ressources humaines à temps complet au sein des effectifs de la Ville et la suppression du poste existant au sein du CCAS.

Les principales missions exercées seront les suivantes :

- Préparation et mise en œuvre du calcul et l'exécution de la paie ;
- Gestion de la carrière d'un portefeuille de 120/160 agents permanents et contractuels non permanents et des indemnités des élus ;
- Accompagnement des agents, élus et services dans leurs démarches professionnelles.

Cet emploi pourra être pourvu sur les grades suivants : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe (grades de catégorie C, filière administrative) et rédacteur (1^{er} grade de catégorie B, filière administrative).

La refacturation au CCAS sera annuelle et s'établira sur la base d'un ETP du service Ressources Humaines.

3) Création d'un poste d'acheteur public

Dans un contexte de développement de la fonction Achat et du besoin d'évaluer les demandes des services tout en contribuant à la performance des achats sur le plan qualitatif, économique, juridique et environnemental, le service des marchés publics a, depuis plus d'un an, bénéficié du concours d'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

L'évaluation du service rendu sur cette période conforte la nécessité de pérenniser ce troisième poste au sein de l'équipe des marchés publics en ouvrant celui-ci de manière permanente à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ainsi au 1^{er} janvier prochain, le service Marchés publics serait organisé selon la répartition suivante :

- Un(e) responsable du service
- Un(e) acheteur(se) public
- Une assistante administrative (à 80 %)

Les missions principales de l'acheteur public seraient les suivantes :

- Conseil et assistance aux services prescripteurs dans l'évaluation et la définition du juste besoin
- Élaboration ou participation à l'élaboration des stratégies d'achats

- Mise en œuvre des procédures de marchés publics
- Pilotage et suivi de l'exécution des marchés

Cet emploi à temps complet serait ouvert sur le grade d'attaché (catégorie A, filière administrative).

Vu la spécificité du poste et la technicité requise, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourra être pourvu par la voie contractuelle selon l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 84 pour une durée de trois ans. Dans ce cas, l'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux et devra justifier d'un diplôme type Master en management et gestion des administrations publiques et/ou droit et management public et/ou devra justifier d'une expérience professionnelle d'au minimum douze mois sur un poste similaire.

3. Demande d'ouverture au recrutement contractuel du poste de coordinateur de projets – axe senior inclusions

Au sein de l'atelier du 5bis, la coordinatrice de projets a été affectée sur le poste de responsable du centre social, par mobilité interne. Un appel à candidatures avait été lancé en mai pour pourvoir son poste laissé vacant depuis le 15 avril. Aucune candidature correspondant au profil recherché n'a cependant permis le recrutement par la voie titulaire.

Il est ainsi demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser l'ouverture de cet emploi permanent au recrutement contractuel en utilisant l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 84 pour une durée déterminée de trois ans.

Dans ce cas, l'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire des animateurs territoriaux et devra justifier d'un diplôme de type Bac+2 à Bac+4 du secteur animation, social, socio-éducatif et/ou devra justifier d'une expérience professionnelle d'au minimum six mois sur un poste similaire.

*
* *

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer ces emplois en raison des motifs évoqués ci-dessus,

Considérant l'inscription des crédits correspondants au budget supplémentaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. D'approuver la création de ces emplois permanents tels qu'ils sont présentés.
2. D'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels, dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.
3. D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Séance du 6 juillet 2021

M. le Maire présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ?

Didier DERU

Il y a en effet beaucoup de procédures de marchés publics que ce soit en investissement comme en fonctionnement. On doit muscler le service mais on devra aussi travailler avec des cabinets extérieurs. On ne peut pas vouloir des taux de réalisation importants et ne pas mettre les moyens.

Didier LECHIEN (Maire)

Nous aurons beaucoup de départs en retraite l'an prochain avec notamment des cadres. Nous aurons donc des recrutements à prévoir.

On passe au vote.

Unanimité.

Affaire n°12 - DINAN AGGLOMERATION - Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Désignation de membres

Rapporteur : Didier LECHIEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n°2020-061 en date du 27 juillet 2020, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant :

- De créer la commission locale d'évaluation des charges transférées entre Dinan Agglomération et ses communes membres.
- D'attribuer un siège de titulaire et un siège de suppléant à chaque commune membre de l'agglomération.

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,

*

**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de désigner Didier DERU conseiller titulaire et Christiane SOQUET conseillère suppléante, comme membres de ladite commission.

M. le Maire présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Il y a un sujet qui va nous intéresser mais on en parlera plus tard c'est l'impact de la réforme de la taxe d'habitation sur l'accord de la fusion qui, comment dire, pose question et n'est pas neutre pour la Ville de Dinan. C'est un sujet que nous aborderons dans cette instance mais je pense que nous allons devoir faire preuve de fermeté.

Séance du 6 juillet 2021

Je vous propose de nommer Didier DERU avec Christiane SOQUET en suppléante.

On passe au vote. Unanimité.

Merci

Affaire n°13 - DINAN AGGLOMERATION - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets au titre de l'année 2019

Rapporteur : Yannick HELLIO

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D2224-3,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant que la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée par Dinan Agglomération,

Considérant que l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services aux usagers,

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets au titre de l'année 2019 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, le 6 février 2021, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

*

**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** de la présentation du rapport.

M. HELLIO présente le rapport annuel.

(voir le rapport en pièce jointe)

Didier LECHIEN (Maire)

Merci, je rappelle que c'est le rapport 2019 et non 2020.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est regretter les dépôts sauvages d'encombrants à tous les endroits en ville. Je crois que cela représente 15 m3 par jour d'encombrants ramassés par les services de la Ville. Bien évidemment, lorsqu'on trouve les auteurs de ces dépôts, ils sont verbalisés. De même pour ceux qui déposent au pied des points d'apport volontaire. J'appelle les uns et les autres au sens de la responsabilité et du civisme ; la propreté de la ville est l'affaire de tous, pas seulement celle des services de la Ville.

Des questions ?

Michel FORGET

Je trouve ce rapport inquiétant. Alors qu'on demande de faire le tri, ... on voit qu'entre 2010 et 2018 on est à + 18 % de déchets sur l'agglomération. Il y a sûrement l'impact du tourisme. Il est temps que nos parlementaires légifèrent plus drastiquement sur l'emballage et le suremballage.

On est aussi à + 50 % de végétaux, c'est un problème, cela coûte cher alors qu'on peut faire du compost.

+ 50 % de cartons, il y a des recettes qui sont fragiles, le prix du carton de 2019 a baissé de plus de la moitié ; l'équilibre est très compliqué.

Ce qui est rassurant c'est que les ordures résiduelles ménagères ont diminué. Par contre si les collectes papier ont diminué – 30 %, c'est intéressant mais par contre le gisement d'emballages a progressé à + 60 %. Si on ne s'attaque pas au suremballage cela va être compliqué. Si on prend en compte les objectifs fixés par la loi, il faudrait qu'en 2020 on baisse de 108kg / habitant. Il y a encore

Séance du 6 juillet 2021

une grande marge de progression. C'est très inquiétant. L'eau et les déchets sur l'agglomération sont deux budgets très importants. On voit bien qu'il faut qu'on s'attaque à la qualité des masses d'eau et aux déchets. On nous demande de trier, composter, faire des efforts, on peut amener nos récipients dans certains magasins. Il faut de la discipline mais il faut aussi des lois importantes (plastique, suremballage ...).

Une source d'emballage plastique est tout ce qui est traiteur, boucher, charcutier... il faudrait mettre en place un circuit de barquettes standard qui seraient lavables et qui seraient mises à disposition dans les commerces. Cela pourrait être géré par un atelier d'insertion. En plus ça fidéliserait la clientèle.

Je vous remercie.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci pour ces analyses. C'est en effet inquiétant.

Yannick HELLIO

On n'est au début d'une prise de conscience mais on va aussi nous contraindre à diminuer. Quelles seront les contraintes je ne sais pas mais ça va arriver.

Didier DERU

On a en plus deux courbes qui s'inversent. Les recettes baissent et les coûts augmentent.

Didier LECHIEN (Maire)

On aura l'occasion d'en reparler dans cette instance mais c'est en effet préoccupant.

Merci à tous.

Vous êtes tous conviés à la cérémonie du 14 juillet.

Bonne soirée.

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire clôt la séance.

La séance est levée à 22 heures.